



**ARABIE SAOUDITE – MESURES CONCERNANT LA PROTECTION DES
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

La communication ci-après, datée du 29 décembre 2021, a été reçue de la délégation du Royaume d'Arabie saoudite, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

Le Royaume d'Arabie saoudite écrit pour confirmer la suspension de la procédure d'appel dans le différend *Arabie saoudite – Mesures concernant la protection des droits de propriété intellectuelle (DS567)* conformément aux termes de la Déclaration d'Al-Ula signée le 5 janvier 2021.

En outre, le Royaume confirme la suspension de toute autre procédure visant l'adoption du rapport du Groupe spécial concernant ce différend conformément à la Déclaration d'Al-Ula.
